

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024 – 09

Séance du 03 décembre à 18h00

PRÉSENTS : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Robert DUGNAC 7^{ème} adjoint, Caroline ROCAS 8^{ème} adjointe, Claude MARCELO, Nadège HOFFMANN, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Patrick CORBIN, Alain VIGNES, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Stéphane GRAU, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Stéphanie PUIGBERT à Caroline ROCAS, Uriel BASMAN à Hervé CAZENOVE, Catherine PEYTAVI à Rolande LOIGEROT, Esther GARCIA à Jean-Claude FAUCON, Anne LECLERCQ à Sylvain RICCIARDI-BRAEM, Claudine MARCEROU à Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET à Stéphane GRAU, Rose-Marie QUINTANA à Robert DUGNAC

ABSENTS EXCUSES : Florent GALLIEZ, Dominique NOËL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aline MOSSÉ

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

.....

Intervention de Monsieur François COMES

Au niveau du secrétariat de séance, je fais appel à candidature et vous propose Madame Aline MOSSÉ
Y-a-t'il un autre candidat ?

Madame Aline MOSSÉ est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Je vous propose comme auxiliaires de séance, Monsieur Guillaume BENHAIEM, directeur général des services, Madame Alexandra GOUZY pour le suivi de la retransmission, Madame Hélène HOMS pour la partie finances, Madame Véronique MOUNIER pour la partie secrétariat, et Monsieur Florian NAVARRO pour la partie technique. Nous allons procéder à l'adoption du procès-verbal du 05 novembre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas vraiment une question. Il est dit plusieurs fois dans le procès-verbal, faisant suite à des demandes de ma part et de mes collègues, que nous souhaitons avoir des éléments explicatifs quant au besoin de financement justifiant la subvention au CCAS.

Je souhaite toujours avoir ces éléments, notamment les dépenses de fonctionnement. Je compte sur vous pour me les transmettre assez vite.

Intervention de Monsieur François COMES

Comme vous le dites, cela dépend du CCAS. Je vous invite à vous rapprocher du CCAS obtenir ces informations.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je le ferais dès demain

Intervention de Monsieur François COMES

Le point n°5 de l'ordre du jour concernant « la création des statuts de la régie municipale « Le Majestic, la fabrique du spectacle vivant » sera reporté au prochain conseil municipal. Nous avons eu un retour des avocats et il y a un désaccord avec la DGFIP. Nous vous présenterons cette délibération le 17 décembre prochain.

1 – CONVENTION DE PRET DE MATERIEL DE SECURITE ROUTIERE ENTRE LA COMMUNE DU BOULOU ET LA COMMUNE DE MAUREILLAS LAS ILLAS

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

La vitesse excessive a été pendant longtemps la première cause des accidents de la route.

Ce fléau a pu être réduit par la mise en service des radars automatiques de contrôle. Dans le cadre de ses missions de prévention et pour lutter contre la vitesse excessive de certains automobilistes dénoncée régulièrement par la population, la police municipale de Maureillas Las Illas envisage de mettre en place des opérations de contrôle de vitesse.

Pour mener à bien cet objectif, l'aide de la commune du Boulou est sollicitée.

La présente convention fixe les conditions auxquelles la commune de Maureillas Las Illas accepte de se soumettre, afin de pouvoir utiliser les « jumelles radar » empruntées à la commune du Boulou.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est quelque chose d'assez classique. Depuis à peu près un an, nous nous sommes équipés. Pour que cela ne serve pas à 100% dans nos services, il est utile que cela puisse se prêter et s'échanger avec les collectivités annexes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le sujet qui est habituel et qui ne prête pas à polémique, je ne suis pas tellement d'accord.

On va les prêter quand ? Combien de fois ? Combien de temps ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

L'adjoint à la mairie de Maureillas m'a dit qu'ils feront des contrôles deux fois dans le mois.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On est déjà intervenu au moins deux fois concernant ce sujet en conseil municipal, pour vous dire qu'il y avait des jumelles, qu'elles étaient neuves, qu'il fallait les sortir, les utiliser.

Je ne suis pas tout le temps dans les rues du Boulou, mais d'après ce que je sais vous avez sorti les jumelles quelques fois. Je trouve que la présence de la police municipale en contrôle de vitesse sur la commune est insuffisante. Le constat que fait Maureillas, nous le faisons aussi au Boulou.

J'espérais que les jumelles soient sorties beaucoup plus souvent, et je ne vois pas du tout l'utilité de les prêter, dans la mesure où l'on prête quelque chose que l'on n'utilise pas ou pas assez.

Intervention de Monsieur François COMES

Par rapport à ça, il y a du potentiel de nos policiers municipaux sur l'ensemble du territoire. Et fort de cela, je sais très bien qu'ils ne peuvent pas faire tous les jours des contrôles de vitesse. Le jour où nous ne faisons pas de contrôle de vitesse, les jumelles peuvent être prêtées sur la commune voisine.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je veux bien, mais il n'empêche que la présence de la police municipale sur les contrôles de vitesse est extrêmement sollicitée par les habitants du Boulou, je ne parle pas de Maureillas. Jusqu'à preuve du contraire, nous avons une police municipale propre qui n'est pas intercommunale. Il faudrait déjà que nous nous servions de nos outils. Après nous n'avons qu'à prêter les armes à feu et même les agents de la police municipale pour leur montrer comment les utiliser.

Je trouve surprenant dans la mesure où tout le monde fait le constat que ces jumelles ne sont pas assez utilisées sur la commune. Donc, cela me fait un peu « grincer les dents », car si on les utilisait de façon régulière sur la commune, qu'on les prête occasionnellement cela passerait, mais faudrait-il que nous les utilisions, nous.

Intervention de Monsieur François COMES

Je suis entièrement d'accord avec ce que vous dites. Car quartier par quartier, on se rend compte que nous avons besoin d'effectuer des contrôles majorés sur la commune. Pour peu que nos effectifs deviennent complets en 2025, car nous avons quelques ratés sur nos...

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il n'y a pas quelques ratés, il y a un agent qui est en arrêt maladie. Vous êtes conscients tous autour de la table que la population demande des contrôles de vitesse, notamment sur les axes forts que sont l'avenue d'Espagne, l'avenue Foch. Ce serait bien que l'on voit les jumelles dans les mains de notre police municipale. Donc, si vous les prêtez et que vous renforcez les contrôles de vitesse, je dis tant mieux.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est ce que l'on va faire et on va le développer dès que nous serons en effectif complet, car cela demande quand même des dispositions particulières et je pense qu'à partir de 2025 nous serons opérationnels afin de pouvoir effectuer ces contrôles de vitesse. Maintenant arriver à faire cet échange afin de montrer à nos populations que nous sommes là pour assurer ce que la Gendarmerie ne fait pas toujours.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, ne dites pas « nos populations ». La police municipale est municipale. Donc c'est notre population, la priorité. « Nos populations » serait à employer si nous étions en police intercommunale, ce qui n'est pas le cas.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je voulais savoir la contrepartie financière car je n'ai rien vu dans la convention.

Intervention de Monsieur François COMES

Il n'y en a pas, sauf au niveau des assurances. Comme nous avons un matériel assez fragile, il y a quelque chose qui est demandé.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Cela veut dire que la commune du Boulou investit pour les communes voisines. Nous sommes une commune riche et généreuse. On va pouvoir dire « Le Boulou, la commune du cœur ».
Déjà, nous avons fait un cadeau à Tresserre quand on a acheté cette balayeuse

Intervention de Monsieur François COMES

Pas tout à fait, car je rappelle aussi que le coût de location de la balayeuse est payant, et permet de différencier entre une balayeuse classique et une balayeuse véhicule lourd, donc ce n'est pas tout à fait comme cela.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ce n'est pas tout à fait comme ça, sauf que cette balayeuse que nous avons achetée nous a coûté 50 000 € de plus, vous l'avez dit, pour pouvoir se déplacer jusqu'à Tresserre.

Intervention de Monsieur François COMES

Et pour aller sur les autres quartiers du Boulou.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Pour les autres parties du Boulou, on est juste à côté. Je trouve que nous sommes vraiment généreux.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est une nécessité aussi pour Le Boulou, me semble-t-il.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je suis assez surpris par le fait que vous mettiez à chaque fois en avant le besoin d'effectifs complet pour réaliser les contrôles jumelles. J'ai été témoin sur d'autres communes de contrôles jumelles pratiqués par la police municipale où il y avait deux agents.

On vous avait déjà posé cette question une première fois. Vous aviez l'air de découvrir, tous ici, les jumelles radar. Finalement, je lis une délibération par laquelle vous débutez en faisant un constat « la vitesse excessive est la première cause des accidents de la route ». Je me dis que l'on va m'expliquer que l'on développe les contrôles jumelles radar sur notre territoire. Finalement non, c'est une convention de prêt avec une autre commune.

Combien de contrôles avez-vous pu réaliser depuis que nous avons acquis ces jumelles radar ?

La dernière fois, vous nous avez expliqué en avoir fait deux/trois/quatre, on ne savait pas trop.

A moment donné, il va falloir utiliser notre propre matériel qui a eu un coût. Et ce coût est un service rendu à la population.

Je les constate les vitesses excessives, Monsieur FRANCES a très bien développé. Il y a des retours d'habitants qui se plaignent énormément. Il va falloir, avant de les prêter, que nous les mettions en service nous-mêmes.

Intervention de Monsieur François COMES

Je suis tout à fait d'accord que nous devons majorer et augmenter nos contrôles, mais il faut savoir qu'il y a des règles de sécurité pour les agents. Le responsable de la police municipale me disait que ce n'était pas tout à fait à deux agents que cela puisse être fait. Tout cela sera rétabli dans les prochaines semaines.

Par nécessité, je vous demande de bien vouloir passer au vote de cette convention de prêt avec la commune de Maureillas. Sachant que nous utiliserons d'abord les jumelles radar pour la commune du Boulou.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Quel est le coût de cet appareil ?

Intervention de Monsieur François COMES

3 000 €

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'ai une dernière question pour Monsieur CAZENOVE, j'en profite car on ne parle pas souvent de la police municipale. Visiblement il y a des problèmes d'effectifs. A combien de brigades tourne-t-on par jour ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Aujourd'hui, ils étaient trois.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Cela fait combien de policiers municipaux de l'ouverture à la fermeture du poste ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

En moyenne, c'est trois et parfois ils ne sont que deux.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Donc, actuellement il y a une brigade par jour sur le territoire de la commune du Boulou ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Oui

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Sur six agents. Quand il y en a trois qui travaillent, il y en a trois qui...

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Il y a un agent en arrêt maladie et un agent à mi-temps thérapeutique

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je ne comprends pas bien cette organisation, mais cela vous appartient.

Intervention de Monsieur François COMES

Nous avons échangé et c'est très bien. Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 19 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS** (Sylvaine Ricciardi-Braem, Anne Lederq, Patrick Frances, Claudine Marcerou, Jean-Christophe Bousquet, Stéphane Grau, Jean-Marc Pacull, Rose-Marie Quintana) la convention de prêt de matériel de sécurité routière entre la commune du Boulou et la commune de Maureillas Las Illas

2 – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AK 159 RELATIVE A LA MAITRISE FONCIERE POUR LE PROJET DU COLLEGE

Intervention de Monsieur François COMES

Il manquait des conditions suspensives que la société MOVIX nous a imposées afin de pouvoir acheter ladite parcelle. Cela est dit dans le déroulé de la délibération, à savoir un problème d'accès pour les livraisons, un problème de clôture du terrain dès que la parcelle sera utilisée, et une disposition avec ENEDIS pour pallier toute éventuelle coupure électrique. Tout cela sera de l'anticipation à faire avec le Département et le maître d'œuvre pour éviter ce genre d'anomalies.

Nous sommes tenus de respecter ces dispositions imposées par la société MOVIX, et ils sont revenus vers nous avec leurs avocats.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'avoue être souvent et toujours surpris que tout le monde vous impose des règles, des conditions. J'ai connu des maires qui imposaient et qui ne subissaient pas des conditions. Cela me surprend.

Sur le passage, ils veulent que les livraisons ne soient pas faites là où cela se fait actuellement, à savoir par le parking de Leclerc, mais que ça passe derrière, c'est ça ?

Intervention de Monsieur François COMES

Derrière, pas trop car je pense que le cheminement n'est plus adapté actuellement. Ce sera à voir avec le maître d'œuvre dès qu'il sera en charge de regarder les accès.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, ce sera bien par derrière ?

Intervention de Monsieur François COMES

Par derrière ou par devant

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Par l'accès actuel, ce qui pose problème ce sont les livraisons des voisins de Leclerc avec le fait qu'il y a une dangerosité sur ce passage. J'avais cru comprendre qu'ils voulaient avoir un accès propre afin de pouvoir faire les livraisons. Ce n'est pas le cas ? Que souhaitent-ils avoir ?

Intervention de Monsieur François COMES

Ils souhaitent avoir un accès un peu indépendant.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, c'est bien un autre accès que celui qui est utilisé actuellement ? Cela veut dire qu'il y aura des coûts qui seront supportés par le Département ?

Intervention de Monsieur François COMES

En partie oui, mais aussi par la commune et la communauté de communes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne vais pas revenir sur le prix qui a été négocié et qui a été voté.

Je vais juste reprendre votre dernière phrase avant de passer au vote « c'est vrai qu'il est un peu cher, mais nous n'avons pas le choix »

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que vous auriez été à ma place, vous n'auriez pas eu le choix non plus.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'aurais certainement fait comme ça. Mais c'est toujours plus facile de critiquer que d'agir, on le sait, c'est pour cela que je reste prudent.

Il y a une mention sur les conditions qui me semble totalement inacceptable, à savoir le coût de 1 000 € par heure de coupure électrique que la commune va devoir indemniser. Si le poteau n'est pas abîmé, aucun problème. On va rétrocéder cette parcelle au Département incessamment, je suppose. Cela veut dire que nous n'en aurons plus la propriété. On ne l'aura plus dès l'acte signé.

On porte quand même la responsabilité de dommages liés à des travaux que nous ne portons pas nous en tant que maître d'œuvre.

Intervention de Monsieur François COMES

A nous aussi de les anticiper en fonction des mouvements de réseaux qui seront potentiellement à faire sur ce terrain. Et ce n'est pas fait car nous avons un poteau avec une ligne à haute tension qui passe dessus, et pour le moment il peut ou pas être bougé, donc il n'y a pas de grands risques. Admettons qu'il y ait des dégâts, etc..., il faudra voir aussi avec le Département, avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises pour savoir à qui revient la responsabilité de ce genre de choses.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La convention dit clairement que la responsabilité repose sur la commune.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que l'on va se retourner aussi car cela rentrera dans des dispositions que l'on va retransmettre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je me doutais de votre réponse, Monsieur le Maire.
Donc, pourquoi cette condition figure dans l'acte ?

Pourquoi on porte cette responsabilité alors que finalement les travaux vont dépendre de la SPL Aménagement et du Département, et pas de la commune ?

Intervention de Monsieur François COMES

Ces dispositions ont été faites entre les avocats. Si on veut racheter, signer le compromis, je n'ai pas trop le choix.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

C'est un avocat qui a validé ça ? Je ne vois pas pour quelle raison on serait responsable des incidents qui pourraient intervenir sur ce réseau si nous n'exécutons pas les travaux.

Intervention de Monsieur François COMES

Le terrain nous appartient dans un premier temps. Quand il sera rétrocédé, car il y a un deuxième acte par la suite avec le Département, même pour l'euro symbolique, il n'en demeure pas moins vrai qu'après cette disposition, on va repartir sur le Département.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Cela n'a rien à voir. Alors il faudrait compléter « prévoir aussi de cas de chutes de météorites », cela pourrait peut-être aider.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous dites souvent « on fait et on verra après ». Là on a signé un premier acte et maintenant on voit après avec de nouvelles conditions.

Est-ce que l'on n'aurait pas pu anticiper et faire en sorte que l'ensemble de ces nouvelles dispositions qui vont porter un coût financier en cas de problème pour la commune et pas forcément car on va devoir clôturer et faire un accès ?

Est-ce que cela aurait pu permettre de négocier un peu le prix à la baisse ?

Intervention de Monsieur François COMES

Bien entendu, mais si on refait ce genre de manipulations derrière, on repart pour six mois, deux ans. L'urgence est quand même là aussi par rapport à la budgétisation du collège par le Département.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je sais que vous êtes pressé, Monsieur le Maire, ce n'est pas très grave, nous on a le temps.

Est-ce la raison pour laquelle il y a 600 000 € prévus sur le plan pluriannuel d'investissement ?

On paye la parcelle 500 000 €. Est-ce que les 100 000 € supplémentaires sont liés à des travaux supplémentaires que va porter la commune ?

Intervention de Monsieur François COMES

A mon sens, non. Il va y avoir les frais de notaires et la rémunération du négociateur

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le négociateur ne se paie pas sur le prix de vente

Intervention de Monsieur François COMES

On vous en avait déjà parlé

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, on l'apprend.

Vous savez les décisions ne sont pas soumises au vote et on n'est pas censé toutes les retenir.

Intervention de Monsieur François COMES

Ça ne m'amuse pas non plus, mais c'est quand même pour la réalisation d'un collège au Boulou qui a été définie et validée il n'y a pas très longtemps en conseil départemental.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 20 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE** (Sylvaine Ricciardi-Braem, Anne Ledercq, Patrick Frances, Claudine Marcerou, Jean-Christophe Bousquet, Stéphane Grau, Jean-Marc Pacull) la délibération complémentaire relative à l'acquisition de la parcelle AK 159 relative à la maîtrise foncière pour le projet du collège

3 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 SERVICE DE L'EAU POTABLE

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous avons rencontré la responsable du service de gestion de Céret.

C'est une décision modificative avant le transfert au SIAEP.

C'est pour apurer tous les travaux qui datent de 2015 à 2022, qui n'étaient pas encore dans l'actif du service eau, et ce afin de pouvoir les amortir.

Il faut donc augmenter les crédits de 100 000 €.

Ces ouvertures de crédits sur opérations d'ordre budgétaire n'ont aucune incidence et ont donc vocation à intégrer durablement, des travaux terminés depuis plusieurs années et de les intégrer à l'actif du budget de l'eau potable avant le transfert au SIAEP.

Intervention de monsieur Patrick FRANCES

La décision modificative ne pose pas vraiment de problèmes, car c'est totalement cohérent.

Je vais juste profiter de l'occasion vu que l'on n'a plus beaucoup parlé de l'eau potable, la dernière ce sera le compte administratif de l'eau potable, sachant qu'il n'y aura pas de budget et que le débat d'orientations budgétaires sera laconique en la matière.

Concernant la délibération prise pour le Mas Roué, je crois me souvenir qu'il y avait une première facturation de la communauté de communes des Albères du mois de décembre.

Que va-t-il se passer pour les habitants du Mas Roué dès réception par la commune de cette facture d'eau en gros ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je n'ai pas vu encore passer l'état de facturation

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sur la convention entre la communauté de communes et la commune du Boulou, sauf erreur de ma part, il me semble qu'il y avait deux facturations, une en décembre et une en juin pour la vente en gros.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Je n'ai rien vu passer

Intervention de Monsieur François COMES

Il va y avoir une refacturation qui va se faire

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Comment la refacturation va s'effectuer, sachant qu'au 1^{er} janvier 2025 nous n'aurons plus de budget eau potable ?

Comment comptez-vous refacturer à Madame MASSARDO qui représentera le collectif ?

Sur quelle base juridique ?

Sur quel budget ?

Intervention de Monsieur François COMES

Toutes ces questions vont être étudiées très prochainement et revalidées avec les différents intéressés. Sachant qu'il y a aussi des dispositions techniques que l'on va compléter.

Comme ce n'est pas le sujet de la soirée, on ne va pas aller plus loin.

Mais, c'est quelque chose qui va se remettre en état avec une refacturation à faire bien évidemment.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, vous dites que ce n'est pas le sujet. Vu que ce n'est pas le moment, j'en parlerais au moment du débat d'orientations budgétaires car les questions seront totalement libres.

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE PAR 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION** (Rose-Marie Quintana) la décision modificative budgétaire n°1 du service de l'eau potable

4 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Afin de procéder aux amortissements du budget de l'assainissement de l'exercice 2024, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires de 10 000 €.

Ces ouvertures de crédits, opérations d'ordre budgétaire n'ont aucune incidence budgétaire (même montant ouvert en débit et en crédit).

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION** (Rose-Marie Quintana) la décision modificative budgétaire n°1 du service de l'assainissement

Intervention de Monsieur François COMES

Comme on l'a dit le point n°5 est retiré de la discussion de ce soir, nous passons au point n°6

6 – ENCAISSEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Certaines retenues de garanties sont prélevées sur les factures des sociétés qui sont aujourd'hui atteintes par la prescription quadriennale.

Il y en a une qui date de 2015. C'est une entreprise en liquidation judiciaire pour un montant de 653,52 € à encaisser sur le budget de la commune.

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 27 VOIX POUR** l'encaissement de la retenue de garantie

7 – PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous allons débattre sur le budget d'orientations budgétaires. C'est un rapport qui doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

C'est l'occasion de prendre en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui nous concernent tous.

Le débat d'orientations budgétaires présente une analyse des ressources disponibles, des dépenses prévues ainsi que des priorités d'investissement.

Ce document nous permet d'anticiper l'évolution économique, démographique et sociale, ce qui pourrait impacter notre budget.

Pour le contexte macro-économique, il est surtout à relever que c'est un mandat hors norme. Nous avons dû faire face au Covid, la guerre en Ukraine avec l'inflation des prix, la revalorisation des salaires deux fois en un an après un gel des salaires de plus de 15 ans, la prime du pouvoir d'achat, la remontée des taux d'intérêts, la diminution des droits de mutations, les catastrophes liées au changement climatique, la diminution des leviers fiscaux.

Aujourd'hui, nous sommes en restriction budgétaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous pouvez ajouter l'instabilité politique, l'hiver qui n'arrive pas, la nuit qui tombe plus tôt

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Pourquoi pas.

Le projet de loi des finances pour 2025 s'inscrit dans un environnement économique plus que complexe. Chaque année, le projet de loi des finances propose l'ensemble des recettes et dépenses de l'État pour l'année suivante. Ainsi il détermine le budget avec une incertitude cette année le plan loi finances incluant une contribution des communes au déficit de l'État.

L'effort demandé aux communes et intercommunalités représente une baisse de 5,8 milliards d'euros avec notamment et probablement la baisse du FC TVA, hausse du taux des cotisations des caisses de retraites et baisse des aides à l'investissement, notamment le fond vert.

Je passe à la situation financière de la commune.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je voudrais juste revenir sur tous les contextes que vous mettez en avant pour dire que la commune doit faire front à un contexte hors norme.

Je voudrais quand même rajouter qu'il y a deux ans en arrière au moment du vote du budget, vous aviez inscrit en recettes la vente d'une partie des terrains de l'autoport qui finalement à hauteur de 500 000 € n'a pas eu lieu. Et nous avons appris en début d'année, que dans le cadre d'une simple décision, Monsieur le Maire avait contracté un prêt pour couvrir et pour permettre l'équilibre du budget. D'autres problèmes ont suivi liés à votre gestion qui ont fait que l'on en est arrivé à cette situation financière avec des décisions prises pour réduire au maximum le budget de fonctionnement.

Certes, il faut réduire les dépenses. Mais je tenais quand même à rajouter que les déboires de la commune ne sont pas simplement le fait de la guerre en Ukraine qui est forcément bien loin, l'augmentation des matériels, le Covid. C'est qu'à un moment donné dans l'exercice de ce mandat, il y a eu les projecteurs mis sur l'autoport avec 400 emplois, des articles dans l'Indépendant. Cela nous a coûté un prêt de 500 000 € en fin d'année 2022 que l'on se traîne depuis maintenant deux ans.

Je tenais à le rappeler, et cela me fait gentiment sourire quant à tous les arguments que vous annoncez pour avancer que vous faites face à un mandat hors norme.

Intervention de Monsieur François COMES

Je suis bien désolé de cette information qui circule. Effectivement, je suis fautif à ce niveau-là. Mais, il n'en demeure pas moins vrai que c'était une tentative et que nous allons la renouveler d'une certaine manière différemment bien entendu.

C'est mon premier mandat de Maire et j'ai peut-être commis une erreur, mais j'essais de nous rattraper collectivement aussi, et faire en sorte que les choses aillent bien.

On a fait des compléments, mais en attendant nous essayons d'améliorer l'ensemble de notre système budgétaire et financier.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'entends votre mea culpa et « chose avouée, à moitié pardonnée ». Il n'empêche que cela n'a pas coûté que 500 000 €. Il a fallu un audit financier au bout de trois ans d'exercice de votre mandat, pour révéler et relever que vous aviez fait des emprunts sans opération d'investissement derrière, que finalement vous vous êtes limité votre capacité de désendettement sans faire d'opérations phares, vu que vous avez démarré l'école maternelle que la quatrième année du mandat et la cinquième année vous démarrez l'école élémentaire.

Ces emprunts on devra les rembourser, que vous fassiez votre mea culpa ou pas, c'est à la charge des habitants pendant 25 ans, Monsieur le Maire. Et l'apprentissage est bien difficile.

Intervention de Monsieur François COMES

Par rapport à l'audit dont vous faites état, pensez que c'était par rapport à des dispositions budgétaires et financières qui nous précédaient également.

Chez nous, il y a des dispositions qu'il va falloir adapter, Madame MOSSÉ va vous les présenter. Si on regarde bien la programmation de cette mandature depuis 2021/2022/2023, entre la crèche certes c'était la communauté de communes, l'école maternelle certes c'est la commune, l'école primaire, etc..., et le collège, on ne pourra pas dire que collectivement on ne s'est pas occupé des jeunes générations sur Le Boulou.

Je parle pour les gros chantiers de création et de rénovation, le collège sera une création. Je pense que notre vision liée à celle du Département aura fait quelque chose de relativement important sur cette mandature.

Après des dispositions vont se mettre en œuvre. Bien sûr que l'on essaie d'être en capacité en fournissant de gros efforts, et je remercie tous les services municipaux, tous les élus, qui se sont mobilisés pour arriver à gérer ces dispositions pour fin 2024.

Il y a eu une erreur à moment donné, mais nous allons compenser et nous allons y arriver.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vous laisse à votre satisfaction et votre fierté du mandat Monsieur le Maire. Mais ce n'est pas l'endroit ni le moment, nous en débattons en 2026.

Ce qui me gêne profondément c'est que vous mélangez énormément de choses.

L'effort des services leur est imposé. Quand on est fonctionnaires de la territoriale ou fonctionnaires de l'État, ce que je suis, on a un budget qui est alloué et on se débrouille avec ça, à savoir si on ne peut pas acheter de stylos, on n'en achète pas.

La décision vous incombe à vous l'élu de la majorité.

Vous demandez à n'importe quel chef de service de réduire de 15/20% votre budget, il est bien obligé de le faire. Donc, remercier les services car on ne peut pas les équiper à hauteur des besoins, ça commence à être agaçant.

Quant à votre satisfécit sur l'implication de la majorité au moment du débat d'orientations budgétaires que l'on a ce soir, que vous mettez en avant sur le Boulou Mag, je n'ai pas compris.

Pour qu'il y ait un débat d'orientations budgétaires et c'est le sujet de ce soir, il me tarde d'entendre tous les élus de la majorité participer au débat par rapport à ce que vous avez mis sur le Boulou Mag.

Le but n'est pas de dresser le bilan de votre mandat, il y aura un moment pour cela. Il est juste pour faire état que vous apportez des éléments extérieurs, externes pour justifier d'une situation financière de la commune, alors que vous y êtes aussi pour quelque chose.

C'est ce que nous voulions dire à ce niveau-là.

Intervention de Monsieur François COMES

Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit, à savoir que nous n'avons pas favorisé les équipements de nos personnels

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Si vous voulez que l'on ait le débat, on va l'avoir. On précise juste qu'il y a des éléments internes et externes, c'est tout. C'est bien beau de mettre en avant des éléments que décrivait Monsieur GRAU. Après il faut parler des éléments internes et c'est vous, pas les autres.

Après Monsieur le Maire, vous faites état d'une situation qui vous a été laissée. Vous voulez vraiment que l'on en parle ? On en parlera en 2026

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je passe à la situation financière de la commune

Outre le fait que l'exercice 2023 a constitué un exercice d'assainissement de la comptabilité afin de retrouver une gestion davantage conforme, il est possible de tirer les grands enseignements suivants de la situation financière de la ville du Boulou, à savoir :

- Des produits de fonctionnement CAF (capacité d'autofinancement), légèrement au-dessus de la moyenne de la strate de 1.3% (1.8% en 2023),
- Des impôts locaux supérieurs à la moyenne de la strate de 17%, ce qui nous caractérise comme commune touristique avec beaucoup de résidences secondaires.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Au niveau des impôts locaux, j'ai eu vent de la taxe annuelle sur les logements vacants qui a été appliquée cette année sur la commune du Boulou.

Comment en tant que conseiller municipal, nous n'en avons pas été informés ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est une erreur du trésor public et c'est passé aux informations du 20 heures.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, cela a été un décret d'application. Il y a des erreurs sur les impositions, mais le fait que cela s'applique au Boulou ce n'est pas une erreur.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On a reçu les taxes d'imposition de logements vacants du Stabulum et il n'y a aucun logement vacant au Stabulum. Cela représentait plus de 10 000 €. C'est une erreur du trésor public, je croyais que c'était ça.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vais reformuler.

En 2024, c'est la première année que notre commune est assujettie à la taxe annuelle sur les logements vacants. Pourquoi nous n'en avons pas été informés ? Je suppose que vous avez été informés par la direction générale des finances publiques ?

Intervention de Monsieur François COMES

En ce qui me concerne, c'est à titre personnel

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous êtes entrain de me dire qu'il y a un décret d'application national dépeint au niveau départemental et que la commune n'a pas été avisée. Cela ne vous choque pas ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je rappelle que la direction générale des finances publiques a dit et rappelé que c'était une erreur de leur part. On l'a reçu mais sans autre explication.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je reprends. Il y a eu un décret d'application qui a mis dans le périmètre de la taxe annuelle sur les logements vacants la commune du Boulou, et ce n'est pas une erreur.

Par contre, pour certaines impositions il y a eu un mea culpa du directeur général des finances publiques au niveau national qui a avoué que certains locaux, notamment des locaux occupés au 1^{er} janvier avaient été soumis à cette taxe.

La question que je vous pose n'est pas de m'expliquer la taxe annuelle sur les logements vacants, mais de me dire comment la commune n'a pas été avisée qu'à partir de l'année 2024 on serait concerné par cette taxe.

Le décret d'application c'est d'abord un décret d'État, ensuite préfectoral. Ce n'est même pas sur vous que je tape, vous vous en rendez bien compte.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Effectivement, nous n'avons pas reçu de notification informant que Le Boulou était dorénavant inclus dans les zones. Le décret est paru et il a fallu que nous ayons les premières réclamations pour s'interroger.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pareil que vous. Une fois que l'on me l'a dit, je suis allé voir et j'ai vu le décret.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

J'ai vu le décret et j'ai comparé à 2023, et nous avons pris conscience que Le Boulou était intégré. On vérifiera et on vous confirmera, mais à ma connaissance l'année dernière nous n'avons pas reçu de notification.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

L'année dernière, nous n'y étions pas.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

C'est un décret de 2023

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est choquant, mais une fois de plus ce n'est pas de votre fait. Je suis étonné que les services de l'État n'est pas signalé.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Et cela a même créé un trouble avec les contribuables pensant que c'était la commune qui avait instauré une nouvelle taxe au bénéfice de la commune, ce qui n'est absolument pas le cas.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je continue :

- La dotation globale de fonctionnement qui est toujours en diminution de 38% par rapport à la moyenne
- Les charges de fonctionnement CAF, à savoir les charges courantes de la commune encore supérieures à la trajectoire financière et à la moyenne de la strate avec un écart de 14% en 2023, mais en net rapprochement par rapport à 2022 où l'écart avec la moyenne de la strate était de 23.8%.
- Les charges de personnel, nous sommes sous la trajectoire financière en 2023 avec une baisse de 3.3% de 2022 à 2023 et une hausse estimée de 7% de 2023 à 2024 liée, en année pleine, à la double revalorisation de l'indice, du SMIC, du glissement vieillesse technicité et de l'attribution de la prime du pouvoir d'achat.
- Des subventions versées dont le niveau 2023 était de 17.6% supérieur à la moyenne de la strate communale
- L'excédent brut de fonctionnement (EBF) était de 525 000 € fin 2023, inférieur de 56% de la moyenne des EBF de la strate et a représenté 7.54% des produits CAF en 2023 contre 17.65% pour la moyenne des communes de notre strate
- La capacité d'autofinancement (CAF ou épargne brute) ne représente qu'en 2023 que 6.57% des produits CAF
- Les dépenses d'équipement sont en 2023 toujours supérieures à la moyenne de la strate de 3%
- Le remboursement d'emprunts et dettes assimilées est en 2023 toujours très inférieur à la moyenne de la strate de -55%
- L'encours de la dette en 2023 est à 3 981 000 €, inférieur de 3.3% à la moyenne de la strate et se situe à 57.19% des produits CAF contre 60.32% en moyenne
- La capacité de désendettement de la ville était de 8 ans en 2023

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Sur la capacité d'autofinancement qui est de 6.57%, cela représente combien par an ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Aux alentours de 500 000 €

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Ce qui représente bien une capacité d'investissement, d'où ma deuxième question, à savoir peut-on réinvestir tous les ans au maximum 500 000 € ?

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Cela pourrait être le cas s'il n'y a pas de dettes. Pour mesurer l'autofinancement, il faut prendre la part nette CAF et après soustraction du capital de la dette. Dans la CAF, les intérêts sont déjà déduits.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Il va rester 150 000 € d'autofinancement

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Oui, mais qui ne sont pas suffisants pour porter de l'investissement. C'est pour cela que dans la strate on est très inférieur à la moyenne

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Oui, mais je n'aime pas les strates car on peut leur faire expliquer ce que l'on veut.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Ce sont les moyennes de la DGFiP. Je suis d'accord ça vaut ce que ça vaut, mais cela permet de se situer.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

En même temps, ils ne mettent peut-être pas les villes thermales.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Vous avez raison et c'est là où l'on voit la différence de positionnement de la commune du Boulou qui avec son niveau d'impôts locaux supérieurs à la moyenne de la strate caractérise ce que l'on appelle les communes touristiques, avec des résidences secondaires plus importantes, avec des recettes de fonctionnement un peu plus dynamiques que la moyenne des communes de cette taille-là.

L'année dernière, on avait regardé et on avait essayé de comparer avec d'autres communes thermales ou touristiques pour se situer. Ça vaut ce que ça vaut, encore une fois, ce ne sont que des indicateurs.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En conclusion, à ce stade au regard des objectifs de la feuille de route 2023/2026, il est à noter

- Un taux d'autofinancement de 8% quasiment retrouvé en 2023
- Un endettement maximum ciblé de 5.4M€ à fin 2026
- Viser un taux moyen cible de subvention du PPI de l'ordre de 20% : objectif en cours de réalisation puisque les exercices 2023 et 2024, ce ratio est de l'ordre de 17% en incluant les dépenses hors programme

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est quoi le taux d'autofinancement de 8% quasiment retrouvé en 2023 ?

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

C'est le 7.54% arrondi à 8%.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Et l'endettement ciblé de 5.4M€ à fin 2026 ?

Vous partez sur une trajectoire de 2023 où vous avez fait les ¾ de vos emprunts. Vous partez d'un endettement cible de 5.4M€ alors qu'en trois ans, vous avez fait environ 4M€ d'emprunts.

On sait pertinemment qu'en 2025 vous allez couvrir, via l'emprunt de 1.2M€ que vous allez débloquer. On a fait les ¾ de notre dette sur les trois premières années sans avoir fait la moindre opération d'investissement conséquente. Et là vous nous faites croire que c'est une cible qui était prévue dès 2020, ce qui est totalement erroné.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je continue.

On réduit à nouveau le PPI pour un niveau d'autorisations de programme de l'ordre de 10.4M€, pour rappel c'était 15.8M€ en 2022.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Et 20M€ en 2021

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Objectif atteint en 2023 mais contrarié par des programmes qui n'étaient initialement pas prévus au PPI et sont évalués à hauteur de 1.2M€. C'est l'acquisition du foncier pour le collège, le cinéma, la zone d'activités commerciale nord.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je me permets de vous contredire car l'acquisition de la parcelle pour le collège est prévue à hauteur de 400 000 € sur le PPI et ce depuis le début. Ne nous faites pas croire que l'acquisition de la parcelle nous est tombée dessus comme la misère hier matin de bonne heure. C'était déjà prévu dans le PPI

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'était l'accès qui était prévu

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, 400 000 € ce n'est pas un accès, c'est l'achat d'une parcelle.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Juste pour préciser si vous le permettez sans interférer dans votre débat.

Initialement dans le PPI il était prévu 400 000 € pour envisager l'aménagement du giratoire d'accès à la parcelle, et non pas l'acquisition de la parcelle.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai peut-être mal compris. Je croyais que l'on achetait la parcelle pour justement faire un accès et pouvoir arriver au collège. Ce n'est pas ça ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je rappelle que la parcelle nous a été imposée car il y avait des m² complémentaires et des valeurs minimales requises pour le collège.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

En fait, on n'achète pas du tout la parcelle de la SCI MOVIX pour accéder au collège et se servir des terrains pour l'assise du collège, cela n'a rien à voir en fait. On ne va pas faire d'accès, oui ou non ?

Intervention de Monsieur François COMES

C'est possible, mais je ne suis pas maître d'œuvre. Donc quelqu'un va gérer les accès, car il en faut plusieurs et c'est le maître d'œuvre qui assurera.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Cela veut dire que la commune n'est pas maître de ses choix

Intervention de Monsieur François COMES

Il faut savoir qu'un maître d'œuvre va travailler sur le projet pour ensuite retravailler sur les flux tel que cela a été préétudié avec la SPL PO

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Si j'ai bien compris, les 400 000 € étaient en prévision de l'accès, c'est-à-dire d'un rond-point. Finalement ce prévisionnel passe sur l'achat de la parcelle. Mais je ne vois pas la remise dans le PPI les 400 000 € pour réaliser l'accès.

Donc, l'accès qui va le faire ?

Il n'y aura plus l'accès au collège ?

Intervention de Monsieur François COMES

Le PPI va se décaler dans le temps en fonction de la réalisation du collège.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Il ne pourra pas se décaler dans le temps, il est sur la fin du mandat. On part sur plus de 4 500 000 € d'investissement. Il ne faudrait pas que vous ayez oublié 400 000 €.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je renouvelle mon incompréhension à savoir comment la commune va payer un rond-point sur une voirie intercommunale ?

Intervention de Monsieur François COMES

On n'en est pas encore là, mais vous avez raison Monsieur PACULL. Mais tant que nous n'avons pas un projet finalisé par la SPL PO, on verra après comment ça se situe. Actuellement, j'ai des dispositions, des suppositions qui varient en fonction de ce que l'on a pu imaginer jusqu'à maintenant.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On va passer quelques petits graphiques qui sont assez parlants.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Les 10.4M€ c'est fin 2023 ou c'est 10.4M€ fin 2024 ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est le programme PPI jusqu'en 2026

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Ou 2025

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Oui. Quelques graphiques

Les principaux ratios financiers, c'est l'effort de gestion qui commence progressivement à porter ses fruits même si la charge exceptionnelle des modulaires viendra impacter les charges à caractère général en 2025.

Les recettes de fonctionnement demeurent encore peu dynamiques et n'ont progressé en moyenne par an que 1.1% sur 9 ans

La dotation globale de financement, la DGF par habitant demeure systématiquement en deçà des moyennes de la strate

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que l'on a des éléments sur l'impact de la loi finances en matière de DGF ? Car en général c'est le premier levier qu'actionne l'État.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

D'après ce que l'on a pu voir, il est probable que l'on soit impacté à hauteur de 100 000 €

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Moins 100 000 € de recettes et ils sont bien incapables eux-mêmes de nous le dire.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Aujourd'hui les chiffres qui circulent, c'était à l'époque du projet de loi finances, un effort au redressement des comptes publics calculé par la DCF autour de 100 000 €, ce qui est énorme pour la commune si ces chiffres s'avéraient être cela. Il me semble avoir lu que la contribution porterait davantage au niveau de la loi de finances sur les départements et les intercommunalités.

D'ailleurs, c'est un peu ce qui est expliqué dans la note du débat d'orientations budgétaires, c'est que pour la première fois ce sont les départements qui ont un coup d'arrêt important à leurs dynamiques financières et pour certains avec des réelles difficultés.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ce qui est problématique aussi car cela fait partie de nos financeurs.

La fiscalité, les bases nettes de foncier bâti ont augmenté en moyenne de 5.1% sur les 9 dernières années et de 3.85% sur les trois derniers exercices. Il est à noter que les taux demeurent inférieurs à ceux de la moyenne de la strate.

Dans ce graphique, on voit un pic en 2020/2021. C'est la taxe d'habitation qui a été supprimée. Et le pic c'est la partie du département qui est reversée aux communes.

La contradiction du territoire du Boulou. La commune enregistre des indicateurs supérieurs à la moyenne, ce qui est logique au regard de son caractère thermal et touristique et du nombre de logements. Mais le revenu imposable moyen par habitant est dans le même temps inférieur de 9%, ce qui démontre aussi la nécessité d'accompagnement et de services publics.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je reviens sur cet élément important et probant et on ne le découvre pas. Dans l'audit réalisé au niveau des besoins sociaux, c'était déjà mis en avant par L'INSEE et le cabinet en charge de cet audit.

Cela montre qu'à chaque fois que l'on se bat et que l'on vous dit que si on peut éviter de transférer l'eau potable sur une année pour réduire l'augmentation, etc... Cela veut dire qu'il y a une partie importante de la population qui subit la moindre augmentation que ce soit d'eau potable, de fiscalité notamment la taxe foncière, etc...

Il faut être prudent et nous n'avons pas arrêté de le dire.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est ce que nous faisons. Quand on transfère l'eau c'est pareil, on aurait certainement augmenté autant que

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne peux pas vous laisser dire ça. Je ne sais pas comment je peux vous faire entendre raison sur ce dossier.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Quand VEOLIA est venu, l'eau au Boulou a augmenté de 5 centimes de 2023 à 2024. Là, on va passer au SIAEP et cela va augmenter de 5 centimes pendant 10 ans. La première année, c'est 12 centimes, et 5 centimes pendant 10 ans. On n'aurait pas fait moins.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame MOSSÉ, ce que vous devez comprendre, je le redis et j'insiste. L'augmentation du prix de l'eau n'est pas libre par VEOLIA, elle est liée à un contrat d'affermage qui est sur 10 ans. Tout est fixé, si ce n'est la majoration liée à l'inflation, etc... Arrêtez de dire que l'augmentation aurait été la même, ce sont des mensonges.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Cela a bien été annoncé que l'augmentation serait de 5 centimes de 2023 à 2024

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'étais à la négociation. Je vous invite à consulter le cahier des charges du contrat d'affermage qui montre l'évolution du prix de l'eau.

Arrêtez de dire des bêtises. Ils ne sont pas libres d'augmenter...

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je ne pense pas dire des bêtises

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 1.6% sur les 9 dernières années. Sur les trois derniers exercices, les dépenses de fonctionnement apparaissent stabilisées.

Au niveau de la masse salariale, la stratégie issue de la trajectoire financière 2023/2026 demeure la ligne intégrant uniquement les nouveaux recrutements prévus au moment de l'élaboration de la trajectoire. Il y avait trois recrutements prévus.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand ont été prévus ces recrutements ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Quand on a fait la stratégie trajectoire financière.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous l'avez faite quand la stratégie trajectoire financière ? Cela veut dire le cabinet qui vous a fait l'audit. Ce n'est pas une stratégie municipale. C'est un audit qui vous a dit les marges de manœuvre que vous aviez, ce n'est pas du tout une stratégie.

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a eu des discussions liées au non-renouvellement de certains départs à la retraite. Mais à côté, des compléments qui sont nécessaires dans la gestion de nos services divers et variés. Notamment, au service technique pour donner une direction générale adjointe à Monsieur Jérôme BOUSQUET qui a obtenu son diplôme d'ingénieur de la fonction publique, et également au niveau des marchés publics. L'évolution va être maîtrisée.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il va y avoir aussi la réponse et l'obligation de réviser le régime indemnitaire, aussi bien pour le RIFSEEP, tout comme pour la police municipale, tout comme l'ISFE part fixe et variable.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vous alerte de façon collective, vous l'avez dit en introduction des conditions externes qui s'imposent à nous et vous les avez toutes citées, c'est que l'année 2025 va être forcément une année de baisse des subventions, de dotations de l'État, et des autres partenaires. On est tous d'accord autour de la table.

Cela va être accessoirement une augmentation notable des dépenses de fonctionnement liée à la location des constructions des modulaires, qui définitivement sont bien des dépenses de fonctionnement.

Cela veut dire qu'à aujourd'hui les recrutements, si vous avez une bonne gestion de père de famille, est de les limiter au maximum pour éviter d'avoir de nouveau un résultat négatif au titre de l'exercice.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est en interne ou des départs à la retraite

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous savez bien que ce n'est pas en interne pour les deux postes que vous avez cités. Nous en avons déjà parlé la dernière fois.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est totalement vrai, et à ce titre-là nous allons faire très attention afin de maîtriser cette masse salariale.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous me dites ça, Monsieur le Maire. Mais les recrutements, vous les ferez sans nous demander notre avis. Vous en ferez autant que vous voulez. Je sais comment cela fonctionne.

Intervention de Monsieur François COMES

Sachez aussi que l'on a de l'évolution dans le personnel communal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vous rappelle que la dernière fois nous avons parlé d'un nouveau pôle qui s'intitulait « performance ». Vous créez des besoins qui appellent un personnel supplémentaire. Ce n'est peut-être pas le moment pour 2025 de vous lancer dans des recrutements de cadre A, de cadre B, etc... Après, vous en faites ce que vous voulez.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En moyenne, la masse salariale a évolué de 3% par an et demeure au niveau de la trajectoire financière.

Du côté des achats et charges externes, les charges de gestion ont progressé en moyenne de 1.64% par an sur 9 ans.

Les recettes d'investissement sont constituées majoritairement de l'autofinancement, du fonds de compensation, de la TVA, de la taxe d'aménagement et des subventions. En moyenne, les recettes d'investissement ont diminué de 1.2% sur 9 ans.

Il est à noter qu'il faut remonter à l'exercice 2018 pour constater que l'indicateur par habitant est supérieur à celui de la moyenne de la strate.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pourquoi nous donner des éléments sur 9 ans ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous n'avons pas mis 2024 car c'était trop...

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour ceux qui ne le savent pas, les recettes d'investissement c'est de façon exceptionnelle les subventions souvent liées à des opérations d'équipements. Les subventions sont liées et conditionnées à un montant d'investissement prévu par année budgétaire.

On voit que sur les années 2017, 2018, 2019 il y avait énormément d'investissements, donc beaucoup de recettes d'investissement, ce qui est normal. Si on fait une année avec 1 000 000 € de dépenses d'investissement en dépenses d'équipement, que l'on demande 20 ou 30% de subventions, il n'y aura que 300 000 € de recettes.

Faire une évolution sur 9 ans, je ne comprends pas pourquoi et je ne vois pas en quoi c'est parlant. Vous ne savez pas ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Moi, je trouve que c'est parlant.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que ça fait 9 ans que vous êtes aux manettes et que vous présentez le budget ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est gênant que l'on démarre de 2015 ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Finalement, je ne vois pas comment vous mettez en avant votre budget, votre patte, etc..., en lissant autant. C'est tout. C'est une remarque.

Intervention de Monsieur François COMES

Cela permet d'avoir une moyenne par rapport à la strate qui s'étale sur l'ensemble et avoir des moyennes qui soient considérables.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je suis un peu surpris car là on ne fait que regarder dans le rétroviseur, alors que nous parlons de débat d'orientations budgétaires, et pour moi c'est le futur. Et là on ne fait juste que constater.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est ce qui va nous amener au futur.

La commune a augmenté en moyenne de 134% ses subventions d'investissement perçues depuis 9 ans et 25% sur les trois derniers exercices. En 10 ans, la commune a perçu 2.8 millions d'euros de cofinancement, soit près de 300 000 € par an.

Le volet dépenses d'investissement. En matière d'équipement, c'est-à-dire celles liées à de nouveaux investissements, les dépenses de la commune ont évolué de 4.2% en moyenne par an sur les 9 dernières années et 4.4% sur les trois derniers exercices. L'effort d'équipement de la commune est en moyenne sur les trois dernières années, supérieur de 9% par rapport au montant moyen de la strate par habitant, ce qui constitue un effort d'équipement très important.

Au niveau de l'épargne brute, l'exercice 2023 a permis d'enregistrer un niveau d'épargne plus en lien avec la trajectoire financière dans laquelle la commune s'est inscrite. A l'exception des exercices 2015/2016, l'épargne brute de la commune est très nettement inférieure à la moyenne des communes de sa strate de - 51% en moyenne.

C'est là que c'est intéressant de voir depuis 2015. Cette épargne forte en 2015 qui était de 1.4M€ n'a cessé de baisser. Elle a été utilisée pour les investissements sans faire d'emprunts, qui pourtant étaient à des taux les plus bas connus.

C'est un choix politique, ce ne sont que des constatations.

La dette est de fait en corrélation avec le niveau d'investissement de la commune avec un stock de dette projeté au 31 décembre 2024 de l'ordre de 3.7M€ sans tirage en 2024 de l'emprunt de 1.2M€ prévu pour le financement de la rénovation de l'école élémentaire, qui sera fait début 2025.

La dette par habitant demeure toujours inférieure à la moyenne de la dette par habitants des communes de la même strate, - 50% d'écart sur les 9 dernières années et -20% sur les trois dernières années.

La capacité de désendettement se calcule en années et évalue le ratio entre le stock de dette et l'épargne brute nécessaire à son remboursement. La zone admise est comprise en 8 et 10 ans, au-delà de 15 ans ce ratio apparaît comme fortement dégradé. Dans la dynamique de performance prévue dans la trajectoire financière, l'exercice 2023 a montré qu'il est possible de conjuguer gestion « rigueur et ambition ».

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les fleurs ne sont pas chères, c'est bien. Faites-vous plaisir, je vous laisse faire.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La capacité de désendettement. Ce taux pour la commune demeure toujours inférieur à la moyenne de la strate, même si les courbes tendent à se rapprocher. Ce qui signifie que la ville du Boulou serait dans un taux d'endettement équivalent à celui de la moyenne.

Les orientations 2025. Elles s'inscrivent dans la stratégie financière de la municipalité. Ce budget d'orientations demeure à la fois un budget de contraintes et d'incertitudes.

Contrainte car alors que les dépenses de fonctionnement commencent à être maîtrisées, l'exercice 2025 sera marqué par la délocalisation de l'école élémentaire qui engendre en fonctionnement la location de bâtiments modulaires de 300 000 €.

Incertitude dans la mesure où le projet de loi de finances prévoit une nouvelle contribution du bloc communal au redressement des comptes publics qui impacterait les recettes de fonctionnement, estimée à ce jour à hauteur de 100 000 €.

Le fonctionnement. En dépenses, les charges à caractère général devraient s'établir autour de 1 800 000 € ce qui les situent 258 000 € au-dessus de la feuille de route du fait de l'impact de la location du groupe scolaire qui représente 300 000 €.

C'est un effort demandé qui est très difficile à atteindre du fait du niveau d'entretien de la collectivité, mais tous les services y participent pleinement, et nous les remercions.

La masse salariale devrait quant à elle évoluer autour de 4 017 000 € légèrement au-dessous de l'objectif.

Les autres charges de gestion courante devraient s'établir autour de 725 000 € en attente des orientations des établissements public auxquels la ville adhère.

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer avec prudence entre 7 200 000 €/7 400 000 €.

Du côté des recettes, l'approche s'est voulue prudente en raison de différentes incertitudes susceptibles de peser sur le budget.

Il est à ce stade proposé l'hypothèse de maintenir les taux actuels de fiscalité directe locale. Il n'est pas prévu à ce jour de mobiliser le taux sur les résidences secondaires. Au regard du futur plan loi finances 2025, la prévision de revalorisation des bases de valeur locative s'établirait à +2%.

Tout en étant prudent, il est acté que le casino devrait poursuivre sa dynamique lui ayant permis de retrouver sa meilleure année en termes de chiffre d'affaires depuis 2011.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour revenir sur le fonctionnement que vous venez de présenter, vous l'avez qualifié avec contraintes et incertitudes et je suis totalement d'accord sur les deux termes.

On sait pertinemment que les charges à caractère général vont augmenter, ne serait-ce que liés au fait de la location des constructions de modulaires, et c'est 360 000 €. 60 000 € sur cette ligne budgétaire là, ce n'est pas rien.

360 000 € supplémentaires avec un budget qui est déjà très contraint. Nous n'allons pas dégager d'économies notables sur ce budget-là. Donc 1 800 000 €, on sait très bien que cela ne passera pas, pour être clair. Ou alors vous décalez de nouveau certaines dépenses, notamment les factures d'énergie et vous êtes décisionnaires là-dessus. C'est bien pour cela que j'ai utilisé la négation.

Etant donné que ces charges à caractère général, le chapitre 11 va forcément augmenter de façon notable au moins de 360 000 € ou 400 000 €, il est bien évident qu'à niveau de recettes moindres avec une DGF à moins 100 000 €, il va falloir faire des économies quelque part en fonctionnement.

Vous parlez de budget contraint et incertain, et c'est l'année où vous mettez le curseur au niveau de l'investissement le plus haut. C'est-à-dire que c'est là que nous allons prendre le plus de risques.

Ce n'est pas moi qui le dis, mais c'est vous sur votre projection, et on y reviendra si vous voulez après.

En tout cas, c'est le montant d'investissement et de dépenses d'équipement le plus élevé de votre mandat avec cette incertitude et cette contrainte.

Je suis extrêmement inquiet. Je ne sais pas si le budget est monté et je suppose que oui à l'heure actuelle, vu qu'il n'y a pas eu la commission finances, d'après ce que m'a dit Monsieur GRAU.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous avons fait une commission pour le DOB

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame MOSSÉ, je parle pour le budget. Contraint et incertain avec moins de recettes, au moins 360 000 € de dépenses plus l'inflation il faut compter 450 000 € de dépenses supplémentaires, et avec un niveau d'investissement record sur votre mandat.

Un des éléments importants pour un budget est la prudence. Et vous estimez être prudents, avec les éléments que je ne fais que reprendre.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Tout a été chiffré

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Tout a été chiffré.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Déjà, c'est 300 000 € et pas 360 000 €. Il doit y avoir deux mois de locations en moins.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Le marché est à 294 000 € TTC

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

D'accord. Quand on a effectué l'ouverture des plis, il me semblait que nous étions à 360 000 €, cela ne devait pas être la même chose. J'ai peut-être fait une erreur.

Même si c'est 300 000 €, on est d'accord que nous avons plus de dépenses de fonctionnement, moins de recettes de fonctionnement, un niveau de dépenses d'investissement le plus élevé du mandat.

On ne peut pas dire que l'on fasse preuve de prudence, Monsieur le Maire.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est vrai que ce sont des dispositions qui sont un peu tendues, mais totalement maîtrisées, et que nous allons bien cerner pour cette fin d'année 2024. Dès que le chantier sera terminé pour l'école, l'année prochaine on sera déjà beaucoup plus serein.

Sur les dépenses d'investissement, il y a des restrictions qui vont se faire. Mais je reviens à tout ce que je disais jusqu'à maintenant, grâce au fonds verts nous avons pu lancer l'école primaire. On récupère de la remise en état d'un patrimoine local qui n'a jamais été entretenu et validé depuis des années, des décennies. C'est quand même un plus pour nos enfants et pour les enseignants. On fait attention et cela majore certaines dispositions, mais tout le monde y travaille et je pense que ce sera maîtrisé.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On passe justement à *l'engagement pluriannuels d'investissement*. Au niveau de l'investissement et toujours de manière prudente, la municipalité pourra compter sur une prévision de recettes à hauteur de 3 700 000 €, avec la vente du terrain à l'UGECAM pour 635 000 €, 280 000 € de FC TVA, 140 000 € de taxe d'aménagement et plus de 1 200 000 € de subventions. Un emprunt devrait être inscrit autour de 1 200 000 € pour assurer l'équilibre de la section.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Peut-on avoir le détail attendu des 1 200 000 € de subventions ?

Je suppose que les subventions pour l'école maternelle ont été perçues depuis longtemps. Vous venez de dire que le fonds vert allait probablement être revu à la baisse.

Vous me parlez de prudence. 1 200 000 € de subventions, c'est colossal.

Intervention de Monsieur François COMES

De mémoire, le fonds vert a été validé

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vous rappelle que l'État n'a pas payé les loyers des gendarmeries, Monsieur le Maire.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est un autre sujet

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sur les promesses de subventions décidées par l'État ou autres, et de leurs capacités à les honorer, je suis inquiet. Et la prudence voudrait que nous le soyons tous.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On a déjà 1 100 000 € rien que l'école élémentaire, subvention qui est notifiée. Après, il y a les fonds de concours

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je souhaite que nous ayons ces montants de subventions.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On a eu les subventions pour l'école élémentaire

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, pour l'école maternelle. Je ne crois pas que la situation était la même. On était sur un état providence à l'époque, il suffit de suivre la politique nationale, on voit bien que la situation est différente.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est pour cela que nous avons enchainé avec l'école élémentaire

Intervention de Monsieur François COMES

Je rappelle que lorsque nous avons validé fin 2020 les dispositions de rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux, le choix de l'État « France Relance » était de commencer par la maternelle. Ensuite nous avons été favorisés pour les écoles. Souvenez-vous, c'était bien l'État qui favorisait les groupes scolaires pour la rénovation thermique.

Nous avons eu les versements du fonds vert pour l'école primaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, on a déjà perçu des fonds verts pour l'école primaire. Combien a-t-on perçu et quel pourcentage ?

Monsieur le Maire, je rebondis sur ce que vous avez dit, à savoir « en 2025 on a l'école élémentaire, après on sera tranquille ». Non.

Je ne sais pas si vous avez regardé les autorisations de programmes qu'il va y avoir derrière. Ce sont quand même 600 000 € à sortir en 2026 pour l'école élémentaire.

Je vous rappelle qu'en 2026, il y a quelque chose qui s'appelle « des échéances électorales ». Donc, on viendra sur d'autres opérations derrière.

Au niveau de l'école maternelle, on s'est rendu compte, comme à l'accoutumée, qu'il y avait un décalage entre la notification et la perception par la commune des subventions.

Que va-t-il se passer en 2025 si comme je le pense, la situation va être exactement identique.

Comment va-t-on équilibrer avec un montant de dépenses assez important en matière d'investissements ?

Ne me dites pas que l'on aura tout perçu, vous savez très bien que non.

Quel est votre plan en la matière ?

Vous me dites « on est prudent ». Dites-moi comment vous allez agir, si comme chaque fois, depuis que Le Boulou est Le Boulou, la perception des subventions sera décalée d'un, voire d'un exercice et demi ou deux exercices.

Comment on procède ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

L'avancement des investissements se fera en fonction. L'école élémentaire se fera. Peut-être que le reste sera décalé par rapport à la trésorerie.

Les notifications pour les 1 200 000 €, je les détaille :

- 144 800 € pour la police municipale
- 840 000 € pour la primaire
- 154 000 € pour le cinéma
- 100 000 € pour la voirie

Effectivement, il y a des fonds de concours.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je comprends mieux le montant des subventions. Il y a les fonds de concours utilisés dans toute notre enveloppe. Il nous reste 19 000 € à un an et demi de la fin du mandat.

Comment va-t-on procéder si on a ce décalage de subventions ?

C'est votre dernière année pleine budgétaire. Il faut savoir ce que vous avez laissé aux habitants du Boulou.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

L'école a commencé, donc elle se fera. Le reste se fera au fur et à mesure des possibilités. Il y a un emprunt de 1 200 000 € que nous allons chercher en début d'année, pour l'école élémentaire, il y a la vente du terrain de l'UGECAM

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous avez prévu une opération qui est très conséquente en matière de prix, c'est la maison pour tous. Vous avez prévu en autorisation de programme et en crédit de paiement au titre de 2025 200 000 €.

Cela veut dire qu'il restera 2 ou 3 millions à sortir en 2026.

Même si vous ne faites pas les 200 000 € et si vous n'engagez rien, vous n'aurez pas les subventions.

On est d'accord là-dessus ?

Intervention de Monsieur François COMES

Il faut aller chercher les modes de financement et après nous pourrons commencer à voir si on peut lancer des choses.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, on est en débat d'orientations budgétaires sur votre dernière année pleine de mandat.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Au niveau du volet dépenses, les crédits de paiement 2025 des différentes autorisations de programme sont ajustées pour prendre en compte ces éléments et la capacité technique de la commune à superviser ses différents projets qui devraient se décliner comme dans le tableau qui est affiché.

Seul sont indiquées les programmes qui bénéficient de crédits de paiement en 2025.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Comment on explique, notamment pour l'école maternelle, pour la place Maratrat, qui sont finis et inaugurés qu'en 2026, on aura encore des choses à payer ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

L'école maternelle c'est 10 000 €

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Effectivement, la présentation des autorisations de programmes crédits de paiement sera ajusté au moment du vote du budget pour s'aligner sur la durée de vie des programmes. Après rien n'empêche un programme d'avoir une estimation. Rien n'empêche d'avoir une prévision étalée sur plusieurs exercices, même si effectivement cela ne correspond pas à la durée de vie du programme en question.

Théoriquement, on doit s'ajuster sur la durée de vie du programme.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Pour bien comprendre, l'année N c'est 2025. Je regarde en bas à droite et au-delà de l'année N, il y a 4 000 000 € de restes à financer. Ça me choque, mais peut-être y a-t-il une explication ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Déjà, il y a la maison pour tous pour 2 400 000 €, si le financement est là, il sera au N en 2026, et ce pour pas mal de programmes

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour rebondir de façon moins délicate que Monsieur GRANAT sur sa remarque, on s'est tous fait la même réflexion, en tout cas de ce côté de la table, en se disant il y a plus à droite prévu pour 2026 que ce que nous sommes capables d'absorber en 2025, et ce en vous disant que je vous trouve imprudent.

C'est tellement facile de mettre des montants importants sur un mandat qui, en tout cas dans cette configuration-là, durera trois mois. Et vous envisagez des 2 000 000 €, des 500 000 € et tout ça en 2026.

Je vous rappelle que votre PPI s'arrête au 1^{er} janvier 2026, il ne continue pas à courir après.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

C'est ce que l'on appelle la sincérité des chiffres

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il n'y a pas de soucis sur la sincérité des chiffres. En fait le PPI ce sont les programmes qui sont ouverts et qui peuvent aller au-delà de 2026. A partir de 2026, il sera revu comme on le revoit tous les ans au niveau du DOB et du budget.

Intervention de Monsieur François COMES

Je reviens encore à dire que tout ce tableau représente des dispositions qui ont été étudiées et revues avec la réalité de ce que nous venons d'évoquer, bien entendu dans un cadre bien cerné et qui sera également maîtrisé d'ici la fin de l'année.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le terme « maîtrisé », franchement ne l'utilisez pas Monsieur le Maire. Il y a vingt minutes vous avez fait un mea culpa sur votre gestion.

Intervention de Monsieur François COMES

Si on fait les choses comme je viens de le dire avec un côté maîtrisé des dépenses, du fonctionnement et de l'investissement, à mon avis c'est déjà c'était bien travaillé, bien étudié, bien pensé et bien cerné.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vais vous le dire autrement. Même si c'est bien pensé, bien maîtrisé ce dont je doute à titre personnel au retour d'expérience de ce mandat, 2026 le mandat va faire deux mois. Donc, mettez des opérations que vous avez la capacité d'absorber au moins jusqu'à la fin du mandat.

A quoi ça sert de mettre une opération à plus de 2 400 000 € qui était une opération de votre programme, vous la démarrez en 2026. Vous vous moquez du monde.

Intervention de Monsieur François COMES

Cela faisait partie de l'ambition de cette mandature. Si vous voulez l'enlever, on l'enlève.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Evidemment, que vous devez l'enlever Monsieur le Maire. Imaginons, vous nous faites une première pierre avec 200 000 € d'études pour la maison pour tous, et que la personne qui arrive en 2026 dise-« je ne sais pas quoi en faire, on a peut-être besoin de faire autre chose ». Il faut quand même laisser la chance à sa commune.

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Vous ne pouvez pas laisser le financement de vos projets à la mandature suivante. C'est pourtant ce qui est écrit.

Intervention de Monsieur François COMES

On va le regarder d'une manière fine et un peu approprié. Ces ambitions communes que nous avons sont revues bien entendu tous les ans. C'est bien parce que nous avons des visions un peu développées pour l'aménagement du Boulou que nous faisons ce genre de choses.

Madame MOSSÉ, on termine.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On ne termine pas. J'en ai marre de vous entendre dire ça Monsieur le Maire. Vous avez félicité votre équipe, et vous devez le mériter, et apparemment vous avez fait un super débat entre vous.

J'aimerais que le débat ait lieu aussi avec nous et il faut qu'il dure d'autant plus au regard des éléments importants et intéressants.

Tous les plans pluriannuels d'investissement que vous nous avez présentés, il y avait la réhabilitation de l'éclairage public, et là « patatras » sur le dernier modèle cela n'y est plus, 720 000 € qui sont partis en fumée dans les ampoules que vous n'avez d'ailleurs pas achetées, vu que vous éteignez la lumière car on n'a pas changé les ampoules LED.

Ils sont devenus quoi ces 720 000 € concrètement ?

Vous me dites tout est réfléchi, tout est analysé. Le PPI, je crois qu'en trois ans, on doit en être au septième, au huitième. C'est-à-dire qu'il évolue tellement que nous ne comprenons plus rien à votre programme.

Qu'est devenue la réhabilitation de l'éclairage public pour 720 000 € que vous aviez prévue à l'avant avant dernier ?

Vu que l'avant dernier, vous aviez enlevé 300 000 € supplémentaires.

Et là, il n'y a plus rien. C'est reporté à quand ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il est toujours inscrit en autorisation de programme, mais il est à zéro en crédit de paiement sur 2025

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Autrement dit, on ne mettra rien en 2025. Cela veut dire que pour remettre un jour la lumière aux boulouneccqs, il va falloir attendre, peut-être payer les ampoules LED que vous n'avez pas voulu payer, c'est ce que vous êtes en train de me dire. Je croyais que l'on éteignait la lumière pour faire des économies, et j'étais convaincu que si l'on équipait tous les mâts de l'éclairage public avec des ampoules LED, on faisait des économies tout en gardant la lumière allumée. J'ai peut-être mal compris.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Parallèlement à ça, on continue à allumer des voiries intercommunales, des voiries communales de Tresserre, de Maureillas et des voiries départementales du conseil départemental.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Comme vous nous l'avez déjà dit, on est en train d'essayer de s'occuper de ça aussi.

Sur le tableau, vous n'avez pas les hors programmes. Il y a le cinéma pour 350 000 € et 356 500 € qui se répartissent comme suit

- 263 000 € en remboursement de capital
- 72 000 € liés aux travaux de la REUT qui sont pris en charge par le budget assainissement, c'est le revêtement
- 21 500 € de dépenses non rattachées à un programme qui correspond à des dépenses pour du matériel divers

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous avez bien fait de préciser que le cinéma n'y était pas, on s'en est tous rendu compte.

Vous créez des autorisations de programmes pour des opérations qui sont, je vois urbanisme opérationnel 120 000 €, on n'a rien mis dessus et on prévoit que 40 000 € à l'année N ;

Là on fait l'acquisition d'un cinéma qui est une structure majeure de la commune pour 450 000 € avec un paiement décalé en 2025 et un autre en 2026, vous ne créez pas d'autorisation de programme, alors qu'il y a deux paiements annoncés sur l'acte notarié.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Pour l'instant, il n'y a qu'une opération créée et hors programme.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On va se mettre d'accord. L'autorisation de programme est utile si on sait que l'on va avoir des paiements différés, oui ou non ? On sait, d'après l'acte notarié, qu'un paiement auprès du vendeur va intervenir en janvier 2025 et c'est le contrat de vente qui le dit et qui nous l'impose, et un autre paiement en janvier 2026. Donc il faut le faire apparaître car c'est un impératif pour la commune en 2026 d'honorer le deuxième paiement du cinéma Le Majestic. Pourquoi cela n'apparaît pas ?

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

C'est vrai qu'il y a une possibilité de le mettre en autorisation de programme. Mais simplement dans la mesure où il n'y avait que deux paiements, un en 2025 et le second en 2026...

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Directeur général des services, ce n'est pas la possibilité technique dont je parle. Je sais très bien que l'on peut le faire et vous le savez aussi.

Pourquoi politiquement on ne l'affiche pas ? Cela réduirait d'autant les autres investissements.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En recettes, 3 700 000 €. En dépenses, vous avez 2 990 000 €, vous ajoutez le hors programme et on est à 3 700 000 €. Il y a le cinéma dedans, bien sûr.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Tout à l'heure vous me parliez de prudence, élément qui à mon avis vous ne respectez pas. Il y a un autre élément en matière budgétaire qui s'appelle la sincérité. Madame MOSSÉ, on sait pertinemment que le cinéma on va devoir le payer 300 000 € en 2025 plus les à-côtés et 150 000 € en 2026, et c'est le choix que vous avez fait. C'est une dépense qui pèse sur la commune et pas sur le PPI ou autre, donc il faut l'afficher.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il sera affiché, il n'y a pas de problème. En plus vous ne le voyez pas et je vous l'ai dit. Donc, il n'y a rien de caché et tout a été fait avec sincérité.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je voulais juste profiter du débat d'orientations budgétaires pour aborder cette question-là. On voit que l'on peine à solder différentes opérations que l'on reporte sur 2026, alors qu'en tout début de mandat, on s'est lancé sur des opportunités. On a pu acquérir diverses bâtisses et je parle principalement de l'Hostellerie Catalane, une partie du lavoir et de la parcelle acquise derrière le Crédit Agricole il y a un an pour faire un parking. Avec le recul, est-ce que vous ne pensez pas que cet argent va manquer pour seulement immobiliser des montants qui aujourd'hui manquent clairement ?

Intervention de Monsieur François COMES

Tout ce que vous venez d'indiquer sont des choses qui sont intervenues dans le passé et pour les citer un par un, bien sûr pour l'Hostellerie il y aura sans doute une revisite avec une proposition de réaménagement de ce secteur par un appel à projets à venir.

Pour la maison qui est à côté du lavoir, c'est dans le cadre de l'aménagement du balcon du Tech qui se fera plus tard. C'est acté pour justement accéder sur le futur franchissement du Tech car c'est un sujet pour relier les deux rives du Tech et ce pour arriver jusqu'au centre-ville.

Concernant la parcelle Zanuy, actuellement c'est en cours de pré-étude sur la réalisation d'un parking dans un premier temps avec la participation des services techniques. Actuellement, on est en discussion avec Monsieur PARE pour savoir comment accéder de la rue du Souvenir jusqu'à ce parking.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Nous avons acheté les parcelles aux prix forts pour un montant de plus de 370 000 €. On a raté une préemption très importante. Pour le même montant, on aurait pu avoir l'ensemble de la parcelle en entrée de ville.

Vous vous rappelez de ça ? Pour aujourd'hui, vous ne savez pas ce que vous allez en faire.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour le parking, ça se travaille maintenant.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

En recettes d'investissement, on ne voit pas apparaître l'aire de camping-cars, je voulais dire la parcelle Voivray.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour la parcelle Voivray, il y a un certificat d'urbanisme qui a été transmis. Les co-propriétaires étaient présents hier avec le service urbanisme et c'est en train de se travailler.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Et surtout, nous n'avons pas inscrit au budget toutes recettes qui pourraient être incertaines. Nous n'avons pas signé de compromis de vente, on ne l'a pas inscrit.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Jurisprudence de l'emprunt de 2022

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'aimerais que l'on revienne sur le PPI. Je comprends que vous soyez pressés de nous quitter, mais nous sommes contents d'être là avec vous, on est heureux.

Pour la maison pour tous, je vois que l'on a déjà engagé de la maîtrise d'œuvre. J'ai vu qu'une décision a été prise par Monsieur le Maire avec un marché d'AMO pour 38 150 € HT.

Intervention de Monsieur François COMES

Cela concerne une AMO pour le bâtiment durable Occitanie avec un projet de financement majoré de la Région si on est référencé OR de la démarche BDO de ce bâtiment à venir. Et comme je l'ai déjà annoncé, cela ne fonctionnera que si la majoration de l'équipement et de la subvention de la Région est majorée par ce côté-là. Si elle n'est pas majorée, on reviendra à des choses beaucoup plus fonctionnelles.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Si on a des garanties d'avoir des subventions, on se lance, sans garanties on ne se lance pas. Sauf que l'on ne va pas nous rembourser tout ce que l'on est en train de mettre dans les études.

Est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux de lancer tout cela avant pour espérer voir une maison pour tous avant la fin du mandat ? Au final, vous n'allez rien faire en 2025, sauf que l'on va y mettre des dizaines et des dizaines de milliers d'euros d'études.

Intervention de Monsieur François COMES

On va arriver jusqu'aux études de permis de construire et justifier par rapport à ce que l'on doit faire là-dessus. Après, on verra en parallèle le mode de financement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, la maison pour tous c'est juste le montant le plus élevé de votre PPI. Et surtout c'est le montant le plus ridiculement faible sur l'année 2025, à savoir 200 000 €. On met 200 000 € parce qu'il y a les études et que cela va couvrir un peu.

Par contre sur l'année suivante, on est à 2 139 000 €.

Et vous venez de nous dire que vous réfléchirez à un meilleur moyen, vu que vous avez noté que cela nous plaisait pas du tout que vous mettiez tout l'investissement sur l'année 2026, année dont vous n'aurez que deux mois la main, sauf résultat positif pour vous, pour une réélection municipale.

Intervention de Monsieur François COMES

Cela n'empêche pas d'aller chercher le financement en 2025

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, mais d'engager de l'argent oui cela empêche car c'est jeter de l'argent. Vous vous rappelez en 2020, 2021, 2022 on l'a moins fait sur la fin car il y avait moins de raisons d'insister, souvent on vous reprochait les études. Sur une année donnée, on avait 200 000 / 250 000 € d'études. On a fait des études qui ont abouti à rien. C'est de l'argent jeté par les fenêtres.

Quand vous avez fait des emprunts en 2021 et 2022, c'était pour des études et il n'y avait rien qui poussait. Là vous faites un emprunt de 1 200 000 € que vous affecté à l'école, on est totalement d'accord, c'est juste.

Vous me dites « on fait des études pour voir si on a droit à des subventions, et si on a les subventions on fera la maison pour tous ».

On est à un peu plus d'un an des élections, ce n'est pas audible.

Intervention de Monsieur François COMES

Je reviens quand même sur les dispositions d'études que vous critiquez actuellement et ce depuis le début. Pensez quand même que déjà en 2020 on était amputé d'une année. On a été élu tardivement et nous sommes rentrés après les vacances. Bien sûr, nous avons lancé les études de topographie, les études thermiques, énergétiques, des pré études pour pouvoir répondre à la Préfecture et j'étais seul en mairie le 31 décembre 2020 pour envoyer cela avant la fin de l'année pour obtenir le gain de la Préfecture.

C'est vrai que nous avons fait des études pour commencer car nous n'avions pas autre chose à programmer dans un premier temps.

A partir de là, les études ont continué en 2021 et nous avons fait ce que l'on a pu derrière avec surtout des aménagements que tout le monde a vus.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous vous insurgez mais nous sommes d'accord. Vous avez fait des études pendant deux ans. Certaines ont abouti à quelque chose, d'autres à rien.

Madame MOSSÉ, ou Monsieur COMES, ou Monsieur le DGS, vous avez mis dans les voiries communales 250 000 €. Je suppose qu'il s'agit de la continuité de la rue Neuve ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Oui, c'est ça

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

En matière de réseaux, à combien en sommes-nous sur votre estimation de la suite pour la rue Neuve ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Cela va faire partie du budget assainissement

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Et eau potable, je suppose ? Et comme au 1^{er} janvier 2025, nous n'avons plus la gestion de l'eau potable.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je n'ai pas les chiffres ;

Au niveau du budget assainissement, il y a 900 000 €

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est pour la REUT

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Oui, c'est pour la REUT.

On se renseigne

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Profitions de cet intermède. Pour revenir sur la REUT, est-ce que vous avez regardé la solution que je vous avais proposée qui était de faire que des petits bouts de raccordement en gardant le réseau existant pour justement baisser le coût ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

A savoir que l'on ne peut pas utiliser les réseaux d'eau potable. Il faut qu'ils restent eau potable.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Eau potable de quoi ? Pour arroser le gazon ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Voilà la réponse que l'on a eue : le réseau eau potable reste réseau eau potable et un autre réseau va être créé pour la REUT.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

En résumé, on va arroser le gazon soit avec de l'eau potable, soit avec de la REUT ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

C'est ce que vous dites, ce n'est pas ce que je dis. Pour le gazon, ce sera de la REUT.

Je ne sais pas comment le dire, je pense que je parle français. Le réseau actuel avec l'eau potable reste en eau potable et on fait un deuxième réseau pour la REUT.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le réseau d'eau potable sert à quoi ? à alimenter l'arrosage du gazon actuellement. Je ne suis pas compris quand je dis ça.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

On ne peut pas utiliser le réseau eau potable, voilà ce que l'on nous dit et je ne peux pas en dire plus.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Que l'on déclassé ce réseau qui sert qu'à arroser. Ce n'est pas nécessaire d'avoir de l'eau potable pour arroser le gazon puisqu'on investit une somme pharamineuse sur la REUT. Comprenez-le aussi.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Si vous êtes tellement fort, vous prenez contact avec l'entreprise et vous leur expliquez.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On peut revenir sur le DOB. Avez-vous d'autres questions ?

En fait les 250 000 €, c'est la rue Neuve, la rue des Roitelets. Nous n'avons pas encore eu de factures en 2024.

Tout va arriver en 2025.

Sur le budget eau, pareil nous n'avons pas encore eu de factures. Les factures qui vont arriver début d'année seront payées avec les excédents ou le SIAEP les prendra en charge

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous avez estimé quand même le montant des dépenses. On aura peut-être des factures, on verra ce que l'on a à payer et on verra comment on les règle ?

Quels sont les engagements pour la rue Neuve ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Sur l'eau et l'assainissement, je n'ai pas les montants.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous me répondrez la prochaine fois

Intervention de Monsieur François COMES

Le chantier est en cours. Entre les budgets principaux et annexes, il y aura des différences.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est prévu avec le SIAEP, il n'y a pas de problème

Je passe au budget service public de l'eau. Il n'y aura pas de budget car il y a le transfert au SIAEP. Il y aura uniquement le compte administratif 2024.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vais pouvoir poser mes questions car c'est le moment vu que l'on parle du budget de l'eau.

Lors de la délibération sur le transfert du Mas Roué, la question portait sur la convention de la communauté de communes des Albères qui affichait une date à partir de laquelle la commune achetait l'eau en gros le 1^{er} août.

Sauf que nous avons pris la délibération le 16 novembre. Je vous avais posé la question et vous deviez y réfléchir, à savoir « que se passe-t-il du 1^{er} août au 16 novembre ?

On ne peut pas acheter de l'eau à la communauté de communes alors que nous n'avons pas signé une convention au même moment.

Toujours sur le Mas Roué, comment allez-vous fonctionner ?

Du moment que nous n'avons plus la gestion du budget de l'eau potable, on a plus de règle. On ne peut pas affecter des recettes et des dépenses sur le budget principal. Si je me trompe, Monsieur le Directeur général, vous me reprenez, mais à ma connaissance on ne peut pas.

Comment on va fonctionner ?

Je vous laisse me répondre et j'aimerais avoir des réponses.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Effectivement, c'est un sujet juridiquement, techniquement et humainement assez complexe. Monsieur le Maire a signé la convention d'achat d'eau en gros à la CCAV de façon rétroactive, bien que la délibération ait été prise à posteriori de l'opération, comme vous l'avez souligné. Théoriquement la CCAV au regard de cette convention va facturer à la commune cette eau consommée.

Dans la mesure où le Mas Roué n'est pas dans le schéma de distribution d'alimentation en eau potable de la commune, il n'est pas repris dans le transfert de la compétence par le SIAEP, et les avocats nous l'ont confirmé aussi.

Ce qui nous pose deux problèmes. Le premier, c'est qu'à titre dérogatoire on n'a pas le choix que de mener cette transaction-là au travers du budget général « achat d'eau, revente d'eau ». On se dirige là-dessus car on n'aura pas le choix technique, financier et juridique. Aujourd'hui entre les discussions avec les avocats, on se dirige là-dessus.

La deuxième problématique, c'est à qui on refacture cette facture ? J'avoue que nous sommes encore dans des réflexions. On a une ASA qui existe, qui n'est pas dissoute mais qui ne fonctionne pas.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Elle est dissoute, J'ai vu un accusé de la Préfecture. D'ailleurs c'est un petit peu la base du problème car finalement la communauté de communes ne pouvait pas poursuivre des personnes morales qui n'existaient pas et qui n'étaient pas représentées.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Il y a cet aspect-là. Et le deuxième aspect c'est que lorsque l'on voit que la facturation a été faite au Mas Roué au nom de Madame MASSARDO pour les colotis qui ne sont pas une personnalité morale.

On risque de se diriger vers une refacturation à Madame MASSARDO tout en sachant que Madame MASSARDO, juridiquement n'est pas une abonnée du Boulou.

Au départ, ce n'était pas un sujet simple et cela reste un sujet complexe sur lequel on essaie d'avancer, et dans l'intérêt des habitants.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Qui travaille sur le dossier ?

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Nos avocats, on travaille au niveau de l'équipe technique, avec le délégué et avec bien sûr les habitants du Mas Roué qui ont été plusieurs fois reçus.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne suis pas l'avocat des habitants du Mas Roué et je tiendrais exactement le même discours pour qui que ce soit, habitants de la commune.

La première facturation était prévue dans le courant du mois, il va falloir quand même s'organiser assez vite.

Une fois de plus et je suis désolé d'insister lourdement. Quand j'ai dit nous ne sommes pas prêts, ne transférez pas au SIAEP, on a le temps, etc..., on aurait eu le temps de le rajouter dans le périmètre, on aurait eu le temps de le transférer au SIAEP, non on s'est précipité et le résultat est là.

Après vous faites des mea culpa, et dès que je vous reprends sur des éléments techniques, vous me regardez de travers.

Mais les faits sont là, Monsieur le Maire. Si on avait intégré dans le périmètre avant de transférer au SIAEP, on aurait maîtrisé le prix de l'eau pour 2025, on aurait eu le temps de monter toute la structure. Non il fallait se précipiter.

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a eu des déclenchements de mise en difficulté du Mas Roué. On me met en direct votre position sur l'ouverture du réseau, on ferme le réseau en plein été et les gens ont besoin d'avoir quelque chose pour se rafraîchir et pour boire, et ce n'était pas tout à fait normal.

Ça fait soixante ans que c'est comme ça et comme par hasard c'est maintenant que ça me tombe dessus.

A moment donné, je me demande si ce n'est pas télécommandé par quelqu'un.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On va oublier votre dernière remarque qui est maladroite

Intervention de Monsieur François COMES

A partir du moment où il y a une illégalité totale des réseaux par rapport à quelque chose, je pense que l'on ne va pas s'asseoir sur la légalité si l'on a besoin de facturer proprement.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Je voudrais juste dire quelques mots. On a tous une voiture, on prend une assurance avant l'accident, on n'attend pas qu'il y ait l'accident.

Pour le SIAEP, et il y en a qui sont bien placés pour le savoir, nous sommes en limite et les nappes sont encore en-dessous de 50% de leur capacité. Si demain, nous n'avons plus d'eau au robinet, vous serez les premiers à nous tomber dessus. Donc c'était quelque part une assurance et c'est pour cela que nous avons un peu précipité les choses.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je vais vous répondre très calmement. Le transfert au SIAEP, vous vouliez le passer pendant l'été et finalement cela a été reporté. La sécurisation n'est pas active.

Vous dites « on était en limite ».

Moi, ce que j'ai surtout entendu de VEOLIA, c'est qu'effectivement le niveau avait baissé de 30 cm et ils avaient fait le choix de rallonger de plus d'un mètre. Ce n'est pas pareil.

Intervention de monsieur Robert DUGNAC

Non, ce n'est pas pareil du tout. La dernière réunion avec VEOLIA et le SIAEP, on nous a dit que l'on était à 20 cm des résidus.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je ne suis pas spécialiste, mais 20 cm..., soit. En tout cas, à cette époque-là vous nous aviez dit que l'on était en limite. Sur le dernier rapport, VEOLIA nous a dit que ça avait baissé de 30 cm. Ce n'est pas pareil, et on n'est toujours pas sécurisé et on se traîne le problème du Mas Roué.

Si on avait peut-être anticipé, transféré dans notre schéma directeur les réseaux du Mas Roué, il n'y aurait peut-être pas l'urgence et on se rajoute un autre problème à un problème.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Je comprends tout à fait les habitants du Mas Roué mais ce n'est pas du tout le même problème.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Pour le SIAEP, il y a toujours moyen de négocier un avenant pour rajouter ça.

Est-ce que vous avez seulement imaginé le métier de refacturer l'eau avec les comptages, la vérification des comptages, en cas de fraude, etc... ? Avez-vous un peu imaginé ce que cela représente ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je comprends totalement que la situation n'est pas simple à gérer par la commune, on est bien d'accord. Maintenant, on a des moyens techniques qu'il va falloir mettre en œuvre. Nous ne les avons pas encore, mais nous y réfléchissons beaucoup avec nos avocats.

Concernant l'illégalité totale de ce lotissement il va falloir que l'on impose nos autorisations d'aller facturer les gens un par un. C'est comme ça que cela va se faire.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Au niveau du budget de l'assainissement, il devrait s'équilibrer en section d'exploitation à hauteur de 250 000 € et 900 000 € au titre de la section d'investissement. C'est essentiellement le projet de la REUT.

Côté nouveauté, ce budget régularise sa mise en conformité comptable. En fait en M4, c'est un SPIC et il devrait être soumis à la TVA. Donc c'est ce qui va se faire l'année prochaine. C'est une obligation qui n'était pas respectée.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du débat d'orientations budgétaires 2025

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que nous arrivons au terme de cette séance de présentation du débat d'orientations budgétaires et cela a été bien croisé et bien validé d'une manière collective.

Je remercie Madame MOSSÉ de tout ce travail effectué. Merci à tout le personnel, merci à vous toutes et tous

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

La Secrétaire de séance,

Aline MOSSÉ



Le Maire,

François COMES

